



## AVENANT N°2 A CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION

### Entre

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP),  
10-18 place des cinq martyrs du Lycée Buffon – 75015 PARIS  
Représentée par le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle  
Ci-après dénommée « le délégant »,

### Et

La Direction interministérielle du numérique (DINUM)  
20 avenue de Ségur – TSA 3079 75334 Paris Cedex 07  
Représentée par le directeur interministériel du numérique  
Ci-après dénommée « le délégataire »

### Contexte

Une convention de délégation de gestion entre la DGEFP et la DINSIC a été signée le 26 juillet 2019 en vue de permettre la création et l'accompagnement d'une startup d'État ayant pour objet de développer une plateforme de l'inclusion.

Un premier avenant signé le 6 novembre 2019 a modifié le plafond prévu à l'article 4 de la convention initiale qui est passé de 300 000 à 438 000 euros en AE et CP.

### **Article 1 : Transformation de la DINSIC en DINUM**

Le décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 a institué la direction interministérielle du numérique (DINUM). Celle-ci est en charge de la stratégie numérique de l'État et de la coordination de sa mise en œuvre. Elle accompagne les ministères dans leur transformation numérique, conseille le gouvernement et développe des services et ressources partagées. Elle pilote, avec l'appui des ministères, le programme « TECH.GOUV » d'accélération de la transformation numérique du service public. Rattachée au secrétariat général du Gouvernement, et placée sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics, la DINUM succède à la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC), qui est supprimée et dont elle reprend l'essentiel des attributions.

Par voie de conséquence, la référence à la « direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État » (DINSIC) est remplacée par la référence

à la « direction interministérielle du numérique » (DINUM), et la référence au « directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat » est remplacée par la référence au « directeur interministériel du numérique » dans la convention initiale.

## **Article 2 : Obligations du délégant**

Le présent avenant modifie le montant du plafond prévu à l'article 4 de la convention initiale.

Le délégant met à disposition du délégataire un financement supplémentaire de 1 027 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), ce qui correspond à la première moitié des travaux en 2020 de développement et de déploiement de la Plateforme de l'Inclusion dont les chantiers sont référencés à titre indicatif en annexe.

Le budget total de cette convention s'élève à 1 465 000 euros en AE et CP.

	Montant prévu au titre de la convention	AE 2019	CP 2019	AE 2020	CP 2020
2019 (jusqu'au 31/01/2020)	438 000 €	435 378	283 200		152 178
2020	1 027 000 €			1 027 000	1 027 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 465 000 €</b>	<b>435 378</b>	<b>283 200</b>	<b>1 027 000</b>	<b>1 179 178</b>

## **Article 3 : Durée et résiliation du document**

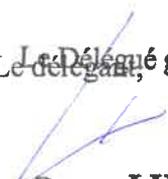
Le 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 8 est modifié comme suit :

Elle est conclue jusqu'au 31 juillet 2020 et est renouvelable

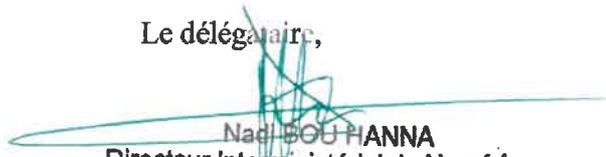
Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

A Paris, le 15/01/2020

Le Délégué général

  
**Bruno LUCAS**

Le délégataire,

  
**Nadia BOUFIANNA**  
Directeur Interministériel du Numérique

## ANNEXE 1 – Budget prévisionnel (février – décembre 2020)

PACTE		fév-mars	avril-juin	juil-août	sept-déc	ETP	euros
Chapitre 1	<b>Finalité 1</b> : Faciliter l'accès et centraliser les registres de droits et les référentiels légaux.	Amélioration de la plateforme				0.5 maître 1.2 dev 0.3 ux	443 k€
		Déploiement 2 régions et 2***) France entière, puis autres régions				3.5 maître	391 k€
Chapitre 2	<b>Finalité 2</b> : Réduire le poids administratif et optimiser le suivi des parcours	Analyse		Dev		0.4 maître 1 dev 0.2 ux	357 k€
	<b>Finalité 3</b> : Renforcer les outils de suivi et de pilotage de la performance	Analyse		Dev		0.4 maître 1 dev 0.2 ux	357 k€
Chapitre 3	<b>Finalité 4</b> : Stimuler le développement aux outils digitaux d'appui aux parcours d'inclusion		Analyse	Dev		0.2 maître 0.2 dev 0.2 ux	155 k€
Chapitre 4	<b>Finalité 5</b> : valoriser offre de services commerciale des S-AGE		Analyse	Dev		0.5 maître 0.5 dev 0.1 ux	210 k€
	Transversal	Pilotage, préparation suite de la startup trials **				0.2 maître	141 k€ **

ANNEXE 2 – Budget prévisionnel par type d'ETP requis (février – décembre 2020)

Métier	5,7 ETP	916 k€
Dev	3,9 ETP	814 k€
UX	1 ETP	226 k€
Frais		90 k€
<b>Total</b>	<b>10,6 ETP</b>	<b>2 046 k€</b>